

COVID 19 : LES ŒNOLOGUES, L'ANOSMIE ET L'AGUEUSIE RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE ENQUÊTE AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DU VIN ET PLAN D' ACTIONS

L'Union des Œnologues de France a lancé une enquête exclusive auprès de l'ensemble des professionnels du vin sur la perte du goût et de l'odorat liée à la COVID 19 et propose sur la base de ces résultats des solutions d'accompagnement, de prévention et de recherche pour en limiter les effets.

UNE ENQUÊTE INTERNATIONALE EXCLUSIVE AUPRÈS DE TOUTE LA FILIÈRE VIN

Didier Fages, Président de l'Union des Œnologues de France, a fait le constat suivant : « Il est essentiel de connaître la réalité des problématiques liées aux pathologies du goût et de l'odorat chez les professionnels du vin pour mieux les prendre en charge, les soigner et en maîtriser les conséquences professionnelles ».

Sur cette base, le Vice-Président de l'Union, Pierre-Louis Teissedre, a réuni un comité scientifique, associant œnologues et médecins, qui a conçu et piloté une enquête exclusive auprès des œnologues, sommeliers et professionnels du vin, en France et à l'étranger. Il s'agit de la **première enquête significative sur un échantillon homogène** réalisée en collaboration avec les spécialistes ORL entre mai et juillet 2020.

Les principaux résultats sont les suivants :

- Les professionnels du vin sont impactés dans les mêmes proportions que l'ensemble de la population par la Covid-19.
- Parmi les professionnels touchés par la Covid-19, **68%** ont perdu l'odorat, **56%** ont perdu le goût, **30%** n'ont présenté aucun trouble. Les professionnels qui ont eu un trouble olfactif et/ou gustatif suite à la maladie, correspondent à **2%** de l'ensemble des personnes interrogées.
- La récupération est totale pour **61%** des professionnels touchés. Seuls **7%** n'avaient pas récupéré leurs performances sensorielles à la date de la fin de l'enquête.
- Ces troubles olfactifs et gustatifs ont affecté leur vie professionnelle dans **38%** des cas.
- Les femmes ont été légèrement plus concernées que les hommes :
 - **4%** des femmes sondées ont contracté la Covid-19 contre seulement **2%** des hommes.
 - **54%** des professionnelles contaminées ont perdu l'odorat contre **46%** des professionnels hommes.
 - **55%** d'entre elles ont perdu le goût contre **52%** des hommes.
- **13%** des professionnels du vin ont déjà eu des troubles de l'odorat, **10%** des troubles du goût, avant 2020 (hors Covid-19).

Résultats complets de l'enquête « Les troubles du goût et de l'odorat auprès des professionnels du vin », disponibles sur demande.

LE PLAN D' ACTIONS DES ŒNOLOGUES DE FRANCE

Sur la base de ce diagnostic chiffré, l'Union des Œnologues a construit un plan d'actions, en liaison avec son comité scientifique et le syndicat national des médecins ORL avec **six mesures prioritaires** :

1. Reconnaissance des troubles de l'odorat et du goût comme maladie invalidante pour les professionnels du vin ;
2. Couverture santé et prévoyance renforcée pour l'ensemble des œnologues, et en particulier pour les indépendants, jusque-là moins protégés ;
3. Demande de vaccination prioritaire des professionnels du vin (après vaccination des personnes les plus vulnérables) ;
4. Recommandation à l'ensemble des œnologues de consulter un médecin ORL pour prévenir, diagnostiquer, traiter ;
5. Mobilisation de l'Union des Œnologues de France avec un numéro syndical d'urgence et une plateforme « intérim » pour mettre en place des solutions de remplacement ;
6. Lancement d'un programme national de recherche sur les troubles de l'odorat et du goût via le fonds de dotation des Œnologues de France.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE

- mai à juillet 2020
- 2 625 professionnels de 37 pays
- 60 % hommes – 40 % femmes
- Tous les professionnels du vin représentés :
 - o Œnologues : 52%
 - o Producteurs de vin : 15%
 - o Sommeliers : 8%
 - o Cavistes : 7%
 - o Négociants : 3%
 - o Acheteurs : 2%
 - o Autres : 13%
- 30% des répondants sont des professionnels étrangers :
Italie, Suisse, Espagne, Bulgarie, Portugal, Brésil, Chili

Les pathologies de la perte du goût et de l'odorat

- **Anosmie** : perte de l'odorat, souvent associée à la perte du goût
- **Hyposmie** : baisse de la qualité de l'odorat
- **Parosmie** : perception olfactive faussée
- **Ageusie** : perte du goût
- **Dysgueusie** : trouble de la perception du goût
- **Hypogueusie** : diminution du goût
- **Hétérogueusie** : le goût perçu n'est pas celui attendu

LE PLAN D' ACTIONS DÉTAILLÉ DE L'UNION DES ŒNOLOGUES DE FRANCE

En concertation avec les spécialistes ORL et sur la base des enseignements de l'enquête « Les troubles du goût et de l'odorat auprès des professionnels du vin », l'Union des Œnologues de France a défini des préconisations adaptées pour les accompagner.

1. L'ACCOMPAGNEMENT

- La reconnaissance de l'anosmie comme maladie invalidante entraînant une restriction d'activité
- La négociation de couverture santé et prévoyance renforcée pour les entreprises, les salariés et les indépendants
- La mobilisation de l'Union des Œnologues de France envers les professionnels :
 - **Un n° syndical d'urgence** : un accompagnement adapté et relai psychologique pour les professionnels du vin touchés par une pathologie de perte de goût et/ou de l'odorat
 - **Une plateforme « intérim »** : mise à disposition de solutions de remplacement d'œnologues dans l'incapacité provisoire d'exercer la dégustation
- L'identification par l'Union des Œnologues de France de cabinet ORL référent dans chaque bassin viticole pour accompagner le diagnostic des professionnels du vin touchés par les troubles du goût et de l'odorat
- Favoriser l'équipement des cabinets ORL en outils de diagnostic adaptés aux troubles du goût et de l'odorat
- La diffusion de protocoles et d'outils de rééducation des troubles du goût et de l'odorat

2. LA PRÉVENTION

- L'application stricte des recommandations sanitaires
- La demande d'une vaccination prioritaire des professionnels du vin dans le calendrier national
- La création du « Guide de prévention de l'anosmie » présentant toutes les actions et recommandations des Œnologues de France auprès des professionnels du vin
- La recommandation d'une consultation annuelle chez un ORL référent

3. LA RECHERCHE

- La mise en place d'un programme national de recherche via le Fonds de dotation des Œnologues de France, parmi lesquels :
 - Evaluation des conséquences psychiques et psychologiques de la perte d'odorat ;
 - Outils de diagnostic et de pronostic ;
 - Imagerie et odorat (IRM/olfaction/goût) ;
 - Rééducation de l'odorat et du goût ;
 - Connaissances physio-pathologiques de l'anosmie et exploration fonctionnelle de l'odorat.

Ces objectifs de recherche feront bientôt l'objet d'appels à projets auprès des centres universitaires de médecine.

Contacts Presse - Agence Pain Vin & Company

Cécile Lenne - clenne@painvincompany.com - 01 55 35 03 85
Pauline Walch - pwalch@painvincompany.com - 01 55 35 03 86